



**MUNICIPALITÉ  
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy tenue le mardi 01 novembre 2022, à 19h30, à la salle municipale sise au 309 de la 4<sup>ème</sup> Avenue à Saint-Paul-de-Montminy, lieu usuel des séances du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTE(S) : Messieurs Guy Boivin, Christian Nadeau, Éric Tanguay, Jean-François Mayrand et madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Serge A. Lavoie.

### **1. Ouverture de la séance**

Constatant le quorum, monsieur le maire ouvre la séance.

### **2. Période de question sur le fonctionnement**

Monsieur Talbot, maire, mentionne aux citoyens présents les procédures de fonctionnement de la réunion du conseil municipal. Il invite aussi ceux et celles qui désirent assister par voie électronique qu'ils et qu'elles peuvent maintenant assister directement par ZOOM, la connexion étant maintenant disponible sur le site de la municipalité. Ils et elles doivent cependant faire parvenir leurs questions par courriel quelques jours avant la réunion car leur micro doit demeurer fermé et leur caméra ouverte.

### **2022-11-01-01 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions sur le fonctionnement
3. Lecture et approbation de l'Ordre du jour
4. Adoption des résolutions :
  - 4.1 Séance régulière du 04 octobre 2022
  - 4.2 Séance spéciale du 17 octobre 2022
5. Lecture et approbation des comptes
6. Correspondance
7. Administratif
  - a) Adoption du règlement 2022-05 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - b) Reddition de compte des travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la 9<sup>ème</sup> Rue
  - c) Planification des séances de travail pour le budget et le plan triennal d'immobilisation (PTI)
  - d) Suivi budgétaire
8. Incendie et sécurité
  - a) Silicone : camion incendie
9. Voirie
  - a) Suivi des travaux de voirie
  - b) Correction asphalte et bosses

- c) Suivi de débroussaillage
- d) Paiement final pour les travaux du 5<sup>ème</sup> Rang et de la Route Sirois
- e) Demande de déneigement
- f) Garde-fou 5<sup>ème</sup> Rang
- 10. Eau potable**
  - a) Réfection du service d'aqueduc Route 216 est
  - b) Conteneurs
- 11. Eaux usées**
  - a) Clôture du site de traitement
- 12. Loisirs**
  - a) Suivi de l'inspection des installations à la suite de la visite de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
  - b) Sculpte ton bouton
- 13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**
  - a) Comité de Développement
  - b) Sondage
  - c) Guide du citoyen
- 14. Résolutions diverses**
  - a) Règlement hors cour : Dossier Roche - Zurich
  - b) Demande au Ministère des transports du Québec (MTQ) pour l'asphaltage des accotements de la municipalité
  - c) Demande à Desjardins d'accueillir positivement les demandes de financement hypothécaires
  - d) Demande au Centre de Services (Commission scolaire) de doter plus de postes des écoles du territoire de façon permanente (postes permanents)
  - e) Demande à Hydro-Québec pour le prolongement de la ligne électrique
  - f) Dépôt d'une demande au fonds COVID-19
  - g) Demande de paniers de Noël
  - h) Décorations de Noël
- 15. Varia ouvert**
  - a) Suivi location terrain
  - b) Rapport à la suite de l'inspection des installations et demande de suivis par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
  - c) Médailles pour chiens
  - d) Félicitation pour la Fête de l'Halloween : Comité Loisirs Jeunesse
  - e) Félicitation monsieur Marc Malenfant
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

### **3. Période de questions sur le fonctionnement**

Monsieur le maire rappelle à l'assistance que la période de questions se tient au point prévu à cette fin dans l'ordre du jour et que les questions doivent lui être adressées qu'il redirigera aux autres élus au besoin.

### **4. Adoption des résolutions :**

#### **2022-11-01-02 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 04 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'adopter le procès-verbal du 04 octobre 2022, tel que rédigé.  
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **2022-11-01-03 SÉANCE SPÉCIALE DU 17 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé de monsieur Éric Tanguay et résolu d'adopter le procès-verbal du 17 octobre 2022 après avoir apporté la correction à la résolution **2022-10-17-04**.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## 2022-11-01-04 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des chèques étant détaillée devant l'assistance; Il est proposé par monsieur Guy Boivin , appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu d'autoriser le paiement de ces comptes au montant de 157,552.32\$.  
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites à la résolution **2022-11-01-04**.



Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

### 6. Correspondance

Aucune correspondance.

### 7. Administratif

#### 2022-11-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

##### RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

**ATTENDU QUE** la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 septembre 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 13 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 13 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la loi par la modification du *Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

## **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité n° 2016-04 pour notamment, ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

## **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy N° 2022-05, joint en annexe A est adopté.

## **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester au directeur général, sur le formulaire prévu à cet effet, en avoir reçu copie et en avoir pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception. L'attestation complétée est versée au dossier de l'employé.

Le maire reçoit une copie de l'attestation du directeur général et greffier-trésorier.

## **Article 5 Remplacement**

Le présent règlement remplace le Règlement n° 2016-04 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, adopté le 6 septembre 2016.

Toute mention ou référence à un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

## **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.  
Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

## **2022-11-01-06 REDDITION DE COMPTE DES TRAVAUX DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LA 9<sup>ÈME</sup> RUE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution du Québec qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule municipalité et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est

imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**c) Planification des séances de travail pour le budget et le plan triennal d'immobilisation (PTI)**

Les dates du 14 et 16 novembre à 19h00 ont été retenues pour le budget et le plan triennal d'immobilisation (PTI).

**d) Suivi budgétaire**

Les rapports du suivi budgétaire et des données financières seront remis aux élu(e)s.

Les rapports seront utilisés lors de la préparation du budget.

## **8. Incendie et sécurité**

**a) Silicone : camion incendie**

Après un bon nettoyage, les fentes ont besoin d'être remplies avec du silicone. Il faut agir dès que possible et utiliser un bon produit.

## **9. Voirie**

**a) Suivi des travaux de voirie :**

- Rolette est, montagne du 5<sup>ème</sup>, descentes du Rang 3 : l'eau coule dans le chemin (réparer au printemps);
- Sirois sud : fissure asphalte jeudi pm;
- Pont Rang 3 : garde-fou du Rang 5 réglé;
- Pancartes : nouveaux poteaux installés et reste les pancartes pour les motoneiges;

### **2022-11-01-07 CORRECTION ASPHALTE ET BOSSES**

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de payer la facture au montant de 11,400.00 \$ (taxes non incluses) pour la réparation du pavage.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**c) Suivi du débroussaillage**

Devait venir lundi mais à la suite de bris mécanique, viendra jeudi au Rang 1 des 2 côtés, la Route Gaudreau, le Rang 2, le Rang 3.

### **2022-11-01-08 PAIEMENT FINAL POUR LES TRAVAUX DU 5<sup>ème</sup> RANG ET DE LA ROUTE SIROIS**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu d'accepter la recommandation de paiement n° 6 pour les travaux de parachèvement supplémentaires (directive C-01) exécutés au 15 septembre 2022 pour la somme de 246,319.16 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**e) Demande de déneigement**

À la suite de la demande reçue pour un déneigement plus large au Rang 1 afin que les autos puissent se stationner de façon sécuritaire monsieur le Maire tient à souligner que la municipalité n'ouvre pas les chemins publics et il remercie cette personne de demander une permission car ceux qui ouvrent lesdits chemins devraient toujours en aviser la municipalité afin d'être en mesure d'en assurer le bon suivi. La municipalité peut vous donner la permission et vous rencontrer pour prendre entente pour les différentes possibilités à un déneigement sécuritaire. Il y aura une rencontre avec l'inspecteur municipal afin de lui indiquer l'endroit spécifique à utiliser pour répondre à cette demande

**f) Garde-fou 5<sup>ème</sup> Rang**

Le responsable des travaux publics ayant reçu les instructions sera sur place avec un employé pour effectuer la réparation vendredi.

## **10. Eau potable**

### **2022-11-01-09 RÉFECTION DU SERVICE D'AQUEDUC ROUTE 216 EST**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels pour la réfection du service d'aqueduc sur la Route 216, sur une longueur d'environ 275 mètres, reçue de WSP Canada Inc. et datée du 01 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet prévoit la réfection complète du service d'aqueduc dans l'accotement de la Route 216 incluant un branchement par forage sous la Route 216 (côté sud);

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé de monsieur Jean-François Mayrand et résolu d'accepter cette offre reçue de WSP Canada Inc. datée du 01 novembre 2022 au montant de 12,900.00 (avant taxes). Cette offre inclut le relevé photographique, la conception des services souterrains (aqueduc), plans et devis (75% et 100%), estimation et lettre explicative, gestion de l'appel d'offres et analyse des soumissions reçues, gestion de l'appel d'offres pour entrepreneur, rencontre avec la municipalité (x2), coordination générale avec la municipalité et les autres intervenants et permission de voirie pour le Ministère des transports du Québec (MTQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **b) Conteneurs**

La compagnie ne parle qu'en anglais : besoin d'un traducteur. Monsieur Jean-François Mayrand fera l'appel. Plans et devis non complétés.

## **11. Eaux usées**

#### **a) Clôture du site de traitement**

Le conteneur acheté n'a pas été livré tel que prévu et il y a une difficulté de communication pour la livraison. Un suivi supplémentaire sera effectué afin de régulariser ce dossier.

## **12. Loisirs**

**a) Suivi de l'inspection des installations à la suite de la visite de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

À la suite de la visite de l'inspectrice au mois de mars, parmi les conseils écrits, il y avait celui concernant les gradins : Les gradins de plus de trois (3) rangées et plus ayant une hauteur totale égale ou supérieure à neuf cents (900) mm doivent être munis de garde-corps et être inspectés et entretenus régulièrement par sécurité. Un garde-corps en fer sera installé au printemps.

Pour ce qui est des recommandations, une ouverture de la patinoire n'étant pas prévue cet hiver, les buts, le filet protecteur et la patinoire extérieure ne seront pas utilisés. Avec la réfection de la patinoire l'an prochain ces recommandations seront réalisées.

Il ne resterait que la programmation du chauffage à mettre à 16°C.

#### **b) Sculpte ton bouton**

Nous avons reçu de monsieur Stephan Rodrigue une lettre nous avisant qu'il ne pourra être disponible cet hiver pour l'organisation de «Sculpte ton bouton». Il est prêt à donner un peu de temps mais nous devons trouver une personne qui prendra en charge cette activité qui fait ressortir les talents artistiques des résidents de Saint-Paul. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal.

## **13. Plan d'action avenir et développement de la municipalité**

#### **a) Comité de Développement**

Jeudi, le 24 octobre passé il y a eu rencontre du comité. Une mise à jour des réalisations et d'un plan d'action seront présentés aux citoyens le 21 janvier 2023.

**b) Sondage**

Le résultat du sondage sera présenté aux citoyens le 21 janvier 2023 lors d'une Rencontre Citoyens.

**c) Guide du Citoyen**

Il ne reste que le lien avec la liste des entreprises à incorporer au Guide. Celui-ci sera probablement prêt lors de la rencontre avec les citoyens du 21 janvier 2023.

**14. Résolutions diverses**

**a) Règlement hors cour : Dossier Roche – Zurich**

La rencontre est reportée car la dernière entente est en discussion entre les procureurs.

**2022-11-01-10 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR L'ASPHALTAGE DES ACCOTEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Éric Tanguay et résolu de demander au Ministère des transports du Québec (MTQ) que lorsqu'ils effectueront les travaux d'y inclure des accotements en asphalte pour la Route 216 et 283.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-11-01-11 DEMANDE À DESJARDINS D'ACCUEILLIR POSITIVEMENT LES DEMANDES DE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRES**

Il est proposé par monsieur Guy Boivin, appuyé par monsieur Christian Nadeau et résolu de demander à Desjardins d'accueillir positivement les demandes de financement hypothécaires pour la région afin de travailler ensemble au développer de la région.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-11-01-12 DEMANDE AU CENTRE DE SERVICES (COMMISSION SCOLAIRE) DE DOTER PLUS DE POSTES DES ÉCOLES DU TERRITOIRE DE FAÇON PERMANENTE (POSTES PERMANENTS)**

Il est proposé par monsieur Jean-François Mayrand, appuyé par madame Marie-Hélène Pilote et résolu de demander au Centre de services (commissions scolaires) de doter plus de postes des écoles du territoire de façon permanente ( postes permanents) favorisant le développement du milieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-11-01-13 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE**

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Jean-François Mayrand et résolu de demander à Hydro-Québec le prolongement de la ligne électrique pour Notre-Dame-du-Rosaire au Rang 1 qui aiderait à développer cette section de la Route 283 en y favorisant l'installation de bâtiments résidentiels at autres.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**2022-11-01-14 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU FONDS COVID-19**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy a élaboré un projet pour l'extension du réseau hydro-électrique de 2,4 kilomètres sur la 283 à la limite nord de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Covid-19 (axe – impact sur le milieu);

**CONSIDÉRANT QUE** l'extension du réseau électrique est un enjeu pour l'attraction de nouveaux résidents et le développement de futur projets domiciliaires;

Il est proposé par : monsieur Éric Tanguay

Appuyé par : madame Marie-Hélène Pilote

**Que** la municipalité s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans sa demande au Fonds Covid-19 et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète;

**Que** la municipalité mandate comme représentante, madame Claudette Aubé, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **2022-10-04-15 DEMANDE DE PANIERS DE NOËL**

Il a été proposé par monsieur Christian Nadeau, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu d'accorder un montant de 100.00 \$ comme don en argent au Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour la distribution des Paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **h) Décorations de Noël**

À la suite d'une demande de madame Odile Blais pour un budget réservé à l'achat de lumières et décorations de Noël, il est entendu que madame Blais confirmera ses achats à la direction et que le responsable des travaux publics, Vincent Lapointe, en fera l'installation.

### **15. Varia ouvert**

#### **a) Suivi location de terrain**

Le dossier suit son cours.

#### **b) Rapport à la suite de l'inspection des installations et demande de suivis par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)**

Le rapport comporte 4 recommandations (anomalies qui représentent un risque et demandent des mesures correctives dans un délai précis) dont la date d'échéance est le : 05/01/2023

1. Le raccordement : Utiliser des connecteurs de boîte (chauffe-eau).
2. Chambre d'appareillage électrique : Espace d'au moins 1m assurant une position stable.
3. Branchement aérien : Couper des branches pour un dégagement de 1,5m de chaque côté de la ligne.
4. Boîtes et coffrets conformes : les ouvertures inutilisées dans les boîtes, les coffrets et les garnitures doivent être bien fermées au moyen de bouchons ou de plaques.

#### **c) Médailles pour les chiens**

Compagnie québécoise trouvée : Commande faite.

#### **d) Félicitation pour la fête de l'Halloween : Comité Loisirs Jeunesse**

Activité appréciée. Enfants et adultes participent en grand nombre. Lettre de remerciement à faire parvenir aux responsables.

#### **e) Félicitation à monsieur Marc Malenfant**

Événement qui a accueilli environ 3,000 personnes à Saint-Paul-de-Montminy. Lettre de remerciement à lui faire parvenir.

### **16. Période de questions**

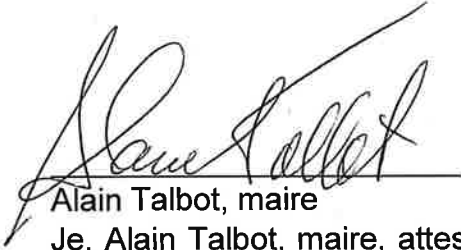
- Proposition : Acheter un Grand Livre et le faire signer pour le remettre à monsieur Marc Malenfant;
- Proposition : Afficher sur FACEBOOK de la municipalité un Mur Honorable pour les citoyens ou les occasions spéciales;
- Entrée du village, pancarte : Ramasser la demi-lune et jeter un coup d'œil pour vérifier l'état;



**2022-11-01-16 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Éric Tanguay, appuyé par monsieur Guy Boivin et résolu de lever la séance à 21h00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.



Alain Talbot, maire

Je, Alain Talbot, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient en respect de l'article 142(2) du Code municipal .



Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement les actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion du 01 novembre 2022.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 06 décembre 2022.

C/P - Rapport des transactions  
Pour la période: 10 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	Résolution	N° chèque	Tot. Trans.
<b>période 10</b>						
022/09/26	EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	TRAVAUX RANG 4	581185			19 751.22
022/10/03	EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	TRAVAUX RANG 4	581195			4 600.37
022/10/12	EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	TRAVAUX RANG 4	581197			6 590.18
022/10/17	EXCAVATION S. RODRIGUE INC.	GRAVIER ROUTE 216	581198			286.11
022/10/21	BCF s.e.n.c.r.l	COMMISS. MUNICIPALE DU QUÉBEC	0000627363			3 950.86
022/09/15	CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	VALIDATION DÉBITMÈTRE	038398			1 558.49
022/09/27	CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	PP2 VÉRIF. TROUBLE DE FLOTTE	038388			1 602.75
022/10/03	TRANSPORT DENIS MONTMINY	TRAVAUX RANG 4	969			5 837.37
022/10/19	MRC DE MONTMAGNY	VIDANGES FOSSE CITOYEN	202200625			409.00
022/10/20	MRC DE MONTMAGNY	ENTENTE INSP.DU 01-05 AU 30-09	202200640			11 662.20
022/10/13	MRC DE MONTMAGNY	ENTRETIEN ANNUEL FIBRE OPTIQUE	202200610			683.00
022/10/11	SANI ETCHEMIN INC.	LOCATION TOILETTE CHIMIQUE	11270			229.95
022/05/20	SPORT EXPERTS MONTMAGNY	MATÉRIEL SPORT HIVER LOISIRS	MAI 2022			2 815.52
022/10/05	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	POTEAU DE CAVE PARC 150E	FFX0024288			137.95
022/10/05	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	POTEAU DE CAVE PARC 150E	FBP0044431			275.90
022/10/17	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	GÉOTEXTILE BRIS EAU ROUTE 216	FBP0045136			38.93
022/10/25	RÉAL HUOT INC.	MANCHON RÉPARATION EAU POTABLE	5533156			969.23
022/10/13	RÉGIS INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE 24-09 AU 313, 8E AVE.	CRF2200015			235.57
022/10/13	RÉGIS INCENDIE BELLECHASSE-SUD	ENTRAIDE 07-10 AU 313, 8E AVE.	CRF2200014			446.29
022/10/24	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	COUVERCLE PRISE,GANT,AFFICHE	FBP0045441			30.77
022/10/24	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	COUVERCLE IMPER.PR	FFX0025131			9.81
022/10/26	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	PONCEAU ROLETTE	FFX0025183			1 044.28
022/10/26	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	PONCEAU ROLETTE	FBP0045580			1 044.28
022/10/27	COOP AVANTIS ( QUINCAILLERIE)	ATTACHE CABLE	FBP0045634			30.54
022/10/19	ÉCOLE DE LA COLLINE	SURVEILLANCE DU MIDI	ANNÉE	C2200272		4 300.00
022/10/19	FABRIQUE DE ST-PAUL-DE-MONTMINY	ABONNEMENT FEUILLET PAROISSIAL	2022-2023	C2200273		130.00
022/10/19	WEED MAN 2846-0053 QUÉBEC	ABONNEMENT 2022-2023	2022-2023	C2200274		590.40
022/10/20	OUELLET MÉLISSA	SUBVENTION DU 150E 3E VERS.	2022-10-20	C2200275		600.00
022/10/20	BOULET ANNIE	FÊTE NOËL CADEAUX ENFANTS	2022-10-20	C2200276		1 400.00
022/10/20	OUELLET MÉLISSA	FÊTE HALLOWEEN ENFANTS	2022-10-20	C2200277		200.00
022/10/24	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L./AVOCATS	SERVICES PROFESS. EAUX USÉES	20-177298	C2200278		4 023.19
022/09/05	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	BOUTEILLES D'EAU	5770	C2200279		11.98
022/09/13	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE SUPER GARAGE	235	C2200279		70.01
022/09/13	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL TRACTEUR	90	C2200279		190.00
022/09/14	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL CAMION	844	C2200279		185.00
022/09/26	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL CAMION	3006	C2200279		196.01
022/09/29	MARCHÉ ASSELIN ET FILS INC.	ESSENCE DIESEL ROULEAU 4E RANG	383	C2200279		150.50
022/10/11	MRC DE BELLECHASSE	TRANSPORT ROLL-OFF SEPTEMBRE	CRF2201070	C2200280		2 640.00
022/09/21	BÉTON MONTMAGNY	BÉTON TRAVAUX CAISSE	35529	C2200281		438.06
022/07/19	NAPA GGM (ARMAGH)	GRAISSE HD-PRO GARAGE	854-664025	C2200282		83.82
022/10/11	NAPA GGM (ARMAGH)	TUBE POUR TRACTEUR PELOUSE	854-672006	C2200282		49.88
022/10/01	SEAO-CONSTRUCTO	AVIS DÉNEIGEMENT CHEMINS HIVER	2689094	C2200283		15.56
022/10/03	MUNICIPALITÉ DE N.D.DU ROSAIRE	ENTRAIDE INTERVENTION 313,8E A	CRF2200015	C2200284		418.05
022/05/15	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/CHEMISE/ÉCUSSON	2183416	C2200285		156.80
022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	BRODERIE/CEINTURE CUIR/POLO	2186208	C2200285		88.59
022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET TRANSP	2186209	C2200285		78.18
022/05/15	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	ÉCUSSON ET FRAIS DE TRANSPORT	2183417	C2200285		94.05
022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE/CEINTUR	2186198	C2200285		140.04
022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE	2186199	C2200285		140.04
022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE/CEINTUR	2186200	C2200285		140.04

2:26:13

## C/P - Rapport des transactions

Année 2022

Pour la période: 10 (N° de chèque)

Date	Nom	Description	N° facture	RésolutionN°chèque	Tot. Trans.
<b>Période 10</b>					
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE PIQUÉE/BRODERIE/PANTALON	2186201	C2200285	97.62
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE/CEINTUR	2186202	C2200285	140.04
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE/CEINTUR	2186203	C2200285	140.04
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/CHEMISE/ÉCUSSON	2186205	C2200285	192.59
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	PANTALON/POLO/BRODERIE/CEINTUR	2186206	C2200285	140.04
2022/07/18	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE PIQUÉE/BRODERIE/CEINTURE	2186207	C2200285	42.43
2022/10/11	SMP 9248-5986 QUÉBEC INC.	BAC BLEU MÉTALLIQUE RECYCLAGE	9031	C2200286	437.87
2022/10/01	CAUCA EXPERT EN APPELS D'URGENCE	INCENDIE GESTION COMMUNICATION	13186	C2200287	586.37
2022/09/30	TEM TI INC.	SUPPORT INFORMATIQUE RÉSEAU	33838	C2200288	1 283.47
2022/09/30	ATRIA TI	ABONNEMENT LICENCE SEPTEMBRE	AT364324	C2200289	25.29
2022/10/11	ATRIA TI	ABONNEMENT LICENCE ANNUEL 2023	AT364599	C2200289	303.53
2022/10/11	ATRIA TI	ABONNEMENT LICENCE OCTOBRE	AT364600	C2200289	8.17
2022/10/17	9276-4992 QUÉBEC INC	TRAVAUX RANG 4	0846	C2200290	172.46
2022/10/11	SDL LETTRAGE & ENSEIGNE	AFFICHE INDICE DE FEU	3978	C2200291	459.90
2022/09/30	FQM	HONORAIRES RECRUTEMENT EMPLOYÉ	04468	C2200292	392.35
2022/10/24	BUROPRO CITATION	PAPIER HYGIÉNIQUE, NETTOYANT	2085967	C2200293	19.53
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	ANALYSE SOUMISSION DÉNEIGEMENT	0000127491	C2200294	3 116.28
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2022 2E	0000127482	C2200294	589.37
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	DEMANDE ACCÈS À L'INFORMATION	0000127480	C2200294	1 326.53
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	DOSSIER GÉNÉRAL	0000127476	C2200294	6 066.37
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	SYLVIE LAVOIE EXPROPRIATION	0000127477	C2200294	11 540.60
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	OPINION ÉTIQUE ET DÉONTOLOGIE	0000127481	C2200294	2 982.17
2022/10/28	TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY	PROJET COLLECTE ASSAINISS.EAUX	0000127479	C2200294	25 841.02
2022/10/24	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE PIQUÉE,BRODERIE	2186204	C2200295	97.04
2022/10/24	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE,CHEMISE,ÉCUSSON,BRODERIE	2188965	C2200295	273.30
2022/10/24	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE PIQUÉE,BRODERIE	2193387	C2200295	97.04
2022/10/24	MARTIN ET LÉVESQUE INC.	VESTE PIQUÉE,BRODERIE	2193389	C2200295	97.04
2022/10/30	EUROFINS ENVIRONEX	PRÉLÈVEMENTS EAU POTABLE	814953	C2200296	384.02
2022/10/30	EUROFINS ENVIRONEX	PRÉLÈVEMENTS EAUX USÉES	814954	C2200296	236.85
2022/10/26	KGC INC.	VÉRIF.DVR&REPLACEMENT BATTERIE	7315	C2200297	228.13
2022/08/31	FQM	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES	04351	C2200298	3 384.56
2022/10/31	JOSOÉCARON	ABATTAGE PEUPLIER-CORMIER	371929	C2200299	528.89
2022/08/31	FERNANDEZ RELATIONS PUBLIQUES	ACCOMPAG.RELATIONS PUBLIQUES	F-3863	C2200300	893.82
2022/10/12	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS FÉDÉRAL SEPTEMBRE	DAS FED	L2200098	3 370.55
2022/10/12	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS PROV.SEPTEMBRE + CNESST	DAS	L2200099	7 699.67
2022/09/30	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	652302573754	L2200100	675.17
2022/09/22	TELUS	TÉLÉPHONE CAMELOT	SEPTEMBRE	L2200101	95.97
2022/09/22	TELUS	TÉLÉPHONE/INTERNET GARAGE	SEPTEMBRE	L2200102	484.47
2022/10/14	VIDÉOTRON s.e.n.c.	LIGNE TÉLÉPHONIQUE	2022-10-14	L2200103	45.99
2022/10/21	TALBOT ALAIN	FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS	2022-10-21	P2200064	285.00
2022/10/25	DIDIER KONE	CONTENEUR	DEV6200002Y	P2200065	1 000.00
2022/10/25	DIDIER KONE	CONTENEUR	DEV6200002Y	P2200066	1 000.00
<b>Sous-total à la période 10</b>					<b>157 552.32</b>
<b>Total</b>					<b>157 552.32</b>